

Edité le : 13/06/2026

Rapport d'analyse Page 1 / 5

MAIRIE DE SAINT SIFFRET

ROUTE DE ST MAXIMIN
30700 ST SIFFRET

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 5 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-71860	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2605-22128-1	N° Prélèvement :	00197257
N° Analyse :	00199150		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	MAIRIE-COMMERCES	Code PSV :	0000000569
Localisation exacte :	ROBINET SANITAIRES MAIRIE		
Dept et commune :	30 SAINT-SIFFRET		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,0169553000	Y :	4,4676754000
UGE :	0167 - SAINT SIFFRET		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	AA	Type Analyse :	A
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT SIFFRET	Motif du prélèvement :	CS
	MAIRIE DE SAINT SIFFRET		
	30700 SAINT SIFFRET		
Nom de l'installation :	SAINT SIFFRET	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 29/05/2026 à 10h22	Code :	000509
	Réception au laboratoire le 29/05/2026 à 15h24		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FARYSSY Yacine		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 30/05/2026 à 01h40

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	20,1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ006 v3	0		25	#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	0.13	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0 #
Escherichia coli (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative				
Saveur	Chlore	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887	5		#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887	5		15 #
Couleur	0	-	Qualitative				
Turbidité	0.15	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10		2 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
pH	7.68	-	Potentiométrie	NF EN ISO 10523	2		6.5 9 #
Température de mesure du pH	19.5	°C		NF EN ISO 10523	15		
Conductivité électrique brute à 25°C	595	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50		200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	20.50	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50		#
TH (Titre Hydrotimétrique)	23.91	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06		#
Carbone organique total (COT)	0.25	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2		2 #
Cations							
Calcium dissous	89.7	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1		#
Magnésium dissous	3.6	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05		#
Ammonium	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.10 #
Anions							
Chlorures	23.00	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50		250 #
Sulfates	10.80	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50		250 #
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01	0.50	#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	#
Nitrates	31,60	mg/l	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0,5	50		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0,63	mg/l	Calcul			1		
Pesticides								
Total pesticides								
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	0,039	µg/l	Calcul		0,500	0,5		
Pesticides azotés								
Cyromazine	< 0,020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,020	0,1		#
Amétryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Atrazine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Atrazine 2-hydroxy	< 0,020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,020	0,1		#
Atrazine déséthyl	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Cyanazine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Desmetryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Hexazinone	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Metamitron	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Metribuzine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Prometon	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Prometryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Propazine	< 0,020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,020	0,1		#
Sebuthylazine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Secbumeton	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Simazine 2-hydroxy	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Terbumeton	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Terbumeton déséthyl	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Terbuthylazine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Terbuthylazine déséthyl	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine) (MT13)	< 0,020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,020	0,1		#
Terbutryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Triétazine	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Simetryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Dimethametryne	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Propazine 2-hydroxy	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Triétazine 2-hydroxy	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Triétazine déséthyl	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Sébuthylazine déséthyl	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	< 0,005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0,005	0,1		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Atrazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
2-hydroxy							
Simazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Atrazine déisopropyl	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
Atrazine déisopropyl	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
2-hydroxy							
Terbutylazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
2-hydroxy (MT14)							
Cybutryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Aziprotryne	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1	
Isomethiozine	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1	
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	0.039	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020	0.1	#
Atraton (atrazine métoxy)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méthode interne M_ET289	0.01	0.1	#
Amides et chloroacétamides							
Flufenacet (flurthiamide)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Flufenacet-ESA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10	#
Flufenacet-OXA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10	#
Pesticides divers							
Triazoxide	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.050	0.1	#
Urées substituées							
Thidiazuron	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11A@

ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026

11ATZMT26

ANALYSE (ATZMT) ATRAZINE ET METABOLITES (ARS11-2026)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 13/06/2026

Identification échantillon : LSE2605-22128-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT SIFFRET

Delphine AWDE
Ingénieure de Laboratoire

